

COMITE SYNDICAL DU 04 OCTOBRE 2002

COMPTE RENDU DE SEANCE

Membres du Syndicat en exercice : 56
Votants : 31
Pouvoir : 0
Date de convocation : 24 Septembre 2002
Affichage :

Délégués titulaires présents : MM GRELLIER Jean, BEALU Norbert, BONNEAU Jean-Claude, POTIRON Jean-Louis, MME ROUYER Colette, MM GUILLET Jean-Marie, GEAY Bernard, POUPIN Pierre, MME RENAUDIN Aline, MM MAGNAN Paul, CHARRUYER François, BOINIER Philippe, HEURTEBISE Michel, PROUST Adrien, PROUST Bernard, MASSE Jacques, MASSE Michel, FAUCHER Bernard, BOUDINET Jean-Claude, , RENOUE Christian, DUTAUD Gilbert, , DIEUMEGARD Jacques, GIRARD René, DENIS Luc, AUBIN Claude, VERGNAULT Jannick, GAUDICHEAU Jean-Jacques, JOLIVET Henri

Délégués suppléants présents : M. BRAULT Michel suppléant de M. ROULLEAU Claude,
M. BILLY Robert suppléant de M DAGUERRE Jean-Yves,
M. LETHOUAIL Gilbert suppléant de M COUSIN Guy,

Absents excusés: MM BERNIER Jean-Michel, REGNIER Dominique, TRICOT Dominique, MME PILLET Denise, MM ROUGER Berty, GABORIEAU Joseph, GIRARD Claude, BOUTIN Dominique, SOUMASSIERE Michel, GAUTRON Yves, GUILLEMET Pascal, , MME JEAN BAPTISTE Colette, VERGNAUD Renée, MM. PRINCAY Jacky, DORIGO Pierre, MIGEON Bernard MME DU DRESNAY Marie-Gabrielle, Mr le Président de la CAN, FERJOU Claude, COUSIN Guy, FOUCHEREAU Jean-Marie,, RICHARD Jacky, PAINEAU Bernard, BIRONNEAU Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : M. Luc DENIS.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de la Commune de Chef-Boutonne et Mr Luc DENIS, Président du SVMC Chef-Boutonne d'accueillir l'Assemblée syndicale réunie en session ordinaire.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h45. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 31 Mai 2002 est adopté à l'unanimité. Mr Luc DENIS est nommé secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET DECISIONS DU BUREAU

Monsieur le Président informe que les membres du bureau se sont réunis les 28 juin et 13 septembre dernier. Le 28 juin, réunis en session d'information, les membres ont été informés de l'avancement des différentes études menées en matière de sitologie, et d'organisation future du transport des déchets et du compostage. Une première approche du budget supplémentaire 2002 a également été réalisée.

Le 13 septembre, les membres du bureau ont examiné les propositions de BS 2002 et formulé des propositions qui seront développées en cours de séance. Des décisions ont été également prises en matière de :

- Avenant de prolongation de délai de travaux La Loge et d'études (cabinet Francom et Antea)
- Affiliation du Smited aux ASSEDIC
- Désignation d'un notaire chargé de rédiger les actes d'acquisitions foncières pour le compte du Smited
- Décision d'achat d'un nouveau logiciel de gestion (Visa informatique en remplacement de l'actuel Cerig)

Les autres points abordés lors de ces deux séances font l'objet de propositions soumises au débat puis au vote de l'assemblée.

SCHEMA D'ORGANISATION DES TRANSPORTS DE DECHETS

Un schéma sur l'organisation des transports de déchets a été réalisé à partir des données connues en 2001 et 2002. Il dresse la situation de l'existant et fait le bilan de ce que pourrait être une organisation future des

transports de déchets sur le département dans l'optique d'un schéma de gestion articulé autour du tri, préparation et conditionnement des déchets bruts, du compostage ou stabilisation des fractions organiques et du stockage de l'ultime résiduel.

Chaque délégué a été destinataire d'un document de synthèse de l'étude.

De celle-ci, présentée en séance, il ressort que :

- Le traitement sur le département permettra de réaliser 30% d'économie sur le transport
- Le lieu d'implantation du centre de préparation des déchets bruts devra être situé à proximité du barycentre de production du territoire couvert, à proximité ou sur une zone d'activité économique dont les infrastructures permettront une meilleure intégration du projet aux contraintes de circulation, réseaux, activités industrielles existantes
- L'organisation centralisée du prétraitement permettra l'optimisation des transports en retour des véhicules gros porteurs, sans moyens techniques ou financiers supplémentaires. Cet optimum est obtenu le long de l'axe Niort Parthenay, plus précisément à proximité du carrefour de Montplaisir, commune de Champdeniers-Champeaux
- Une optimisation des transports peut être envisagée en associant le flux propre et sec d'emballages au flux à transporter (circuits multi pôles triangulaires)

Après débat, les membres du comité syndical approuvent ce schéma qui optimise l'organisation des transports des déchets vers les filières, attendu que sa mise en place sera effective au fur et à mesure de la mise en place du schéma global.

Délibération n° 041002-01

SCHEMA D'ORGANISATION DU COMPOSTAGE

Un schéma sur l'organisation du compostage a été réalisé en faisant référence à l'étude réalisée par le Conseil Général des Deux Sèvres.

Le compostage est une filière de valorisation et de stabilisation biologique des matières putrescibles comme la méthanisation. D'autres procédés physico chimiques permettent également de valoriser cette fraction notamment par la production d'amendements calciques.

Le compostage permet de traiter le gisement de déchets verts et d'intégrer la stabilisation biologique des fractions fermentescibles séparées du reste des déchets bruts.

Actuellement le département est en déficit d'installation de compostage.

La présentation du schéma de compostage fait ressortir un besoin de plateformes au Nord dans le Thouarsais, au Sud dans le Mellois et à terme au centre à proximité de l'installation de stockage.

La réalisation de ces équipements peut être engagée sur les secteurs Nord et Sud du département.

M. Paul MAGNAN, délégué du SICTOM de LOUBEAU estime que le gisement de fermentescibles séparables mécaniquement serait plutôt proche de 50% du gisement entrant considérant que les moyens mécaniques actuels ne permettent pas d'obtenir un meilleur rendement qualitatif. Il lui est répondu que les 30% de fermentescibles estimés dans l'étude représentent la fraction pure d'organique recensée au travers des modécoms 2002 réalisés sur les déchets bruts. Il va de soi que l'extraction de cette fraction ne se fera pas à 100% et qu'elle détiendra une part d'impureté. M. POUPIN, membre du Bureau et délégué du SICTOM de LOUBEAU précise qu'il convient de se référer aux études récentes faites sur notre territoire qui confortent ses estimations.

Après débat et à l'unanimité, le comité syndical émet un avis favorable sur l'organisation du compostage tel que présenté.

Délibération n° 041002-02

ACQUISITIONS FONCIERES LA LOGE

Le comité syndical a voté en faveur de l'acquisition foncière de parcelles contiguës au site de La Loge. Il était également précisé que d'autres parcelles étaient en cours d'acquisition.

Dans le prolongement de l'opération lancée en début d'année, la propriété cadastrée A15 et A16 peut être acquise aujourd'hui, le propriétaire ayant donné son accord, il s'agit :

- D'un ensemble immobilier appartenant à Mme RENAUDIN Odette épouse AUJARD sis au lieu dit « Les Patis Neuf » à Coulonges Thouarsais comprenant :

- Un ensemble de parcelles de terres à usage agricole, le tout cadastré section A n° 15 et 16 pour une contenance totale de 1 ha 26 a 05 ca.

La valeur vénale du bien a été estimée entre 2 250 et 2 500 €. Le propriétaire en réclame 3 201,43 € majoré d'indemnités d'éviction au fermier, M. BERNARD Jacky, résidant à COULONGES THOUARSAIS, pour un montant de 3 308 €.

Après débat, les membres du Comité Syndical décident d'acquérir cet ensemble au prix majoré de 3 308 € d'indemnités dues au fermier, demandent à ce que M. le Président inscrive les crédits nécessaires et ils l'autorisent à signer les actes notariés.

Délibération N°041002-03

AFFAIRES FONCIERES – FONCIER BATI PROPRIETE RAVENEAU- DIFFERE D'ENTREE EN JOUISSANCE

Le comité syndical a voté en faveur de l'acquisition foncière de la propriété RAVENEAU comprenant :

- Un pavillon à usage d'habitation avec sous sol et combles aménagés édifié en 1983 :
- Un ensemble de parcelles en nature de prés groupées autour du pavillon, le tout cadastré section B n° 89,90,91,92,95,610 et 682 pour une contenance totale de 13 ha 67 a 24 ca.

Dans l'attente que le propriétaire trouve une nouvelle maison d'habitation, il lui a été proposé que l'entrée en jouissance sur le bâti soit effective au 1^{er} janvier 2004.

Pour ce qui concerne les terres, l'entrée en jouissance interviendrait à la signature des actes.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'exonérer le propriétaire vendeur de toute indemnité d'occupation pour le logement. Le propriétaire devra cependant s'acquitter de la taxe foncière.

Délibération N°041002-04

RESERVES FONCIERES

La communauté de communes du Val d'Egray avec qui le Smed est en relation pour la recherche d'un site d'implantation du centre de prétraitement, a formulé une offre de terrains viabilisés sur la ZAE de Montplaisir. Les parcelles d'une contenance totale de 3ha 25a 67ca sont proposées au prix de 2,29 € HT/m².

L'implantation d'un centre de prétraitement nécessite des études de définition préalables techniques et économiques permettant de dimensionner les ouvrages, d'en mesurer les impacts et devant s'inscrire dans une logique de schéma global de gestion des déchets et local d'aménagement de la ZAE.

Un groupe de pilotage des études sera constitué avec la Communauté de Communes du Val d'Egray pour étudier cette possibilité.

D'ores et déjà il est proposé de signer une promesse d'achat.

Le comité syndical a émis un avis sur cette proposition de constitution d'une réserve foncière par signature d'une promesse d'achat pour la réalisation du centre de tri préparation conditionnement des déchets :

1. Le Président est autorisé à signer une promesse d'achat de ces terrains, valable jusqu'au 15 février 2003.
2. Avant cette échéance ou au terme de celle-ci, l'option devra être levée ou le projet d'acquisition abandonné. Cette décision ultime sera de nouveau soumise à l'avis du comité syndical.

Délibération N°041002-05

APPEL D'OFFRES TRAVAUX – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU SITE DE LA LOGE

Le projet d'aménagements paysagers dont l'esquisse a été présentée lors de la dernière assemblée a fait l'objet d'un avant projet détaillé présenté aux membres du bureau.

L'aménagement est prévu en trois phases :

1. Aménagement du site actuellement exploité
2. Aménagement du périmètre concerné par le projet d'extension

3. Aménagement du périmètre extérieur aux zones exploitées (réserve foncière en cours de constitution).

Une première tranche de travaux a été définie avec le cabinet AVENA qui assurera la maîtrise d'œuvre des travaux.

Ces travaux sont finançables à 50 % par le Conseil Général et l'ADEME.

Les membres du bureau proposent qu'une mise en concurrence soit lancée en procédure d'appel d'offres ouvert. La réalisation des travaux pourrait être effective cet hiver pour une livraison au printemps.

A l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent le projet d'aménagements paysagers et autorisent le Président à lancer l'appel d'offres et formuler les demandes de subventions correspondantes.

Délibération N°041002-06

APPEL D'OFFRES – MAÎTRISE D'ŒUVRE DECHETTERIE-TRANSFERT-COMPOSTAGE Site de LA LOGE

Il est proposé de définir un avant projet de plate forme multifilières comprenant : déchetterie, transfert et compostage puis de confier à un bureau d'étude la maîtrise d'œuvre pour la réalisation.

La déchetterie permettra de satisfaire aux besoins locaux de la commune.

Le transfert sera nécessaire pour l'expédition des déchets bruts vers le centre de préparation.

La plateforme de compostage pourra répondre au besoin local de traitement des déchets verts puis de la fraction organique séparée des déchets bruts.

Après débat, les membres du comité syndical autorisent M. le Président à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Délibération n°041002-07

APPEL D'OFFRES – MARCHE D'ETUDE D'IMPACT & INSTALLATION CLASSE POUR LA REALISATION « DECHETTERIE-TRANSFERT-COMPOSTAGE » Site de LA LOGE

Il est proposé de lancer dès l'automne une consultation et mise en concurrence de bureaux d'études chargés de constituer le dossier d'étude d'impact ainsi que le dossier de demande d'autorisation d'extension du périmètre d'exploitation du site de La Loge. Cette étude sera menée de pair avec l'étude d'impact préalable à l'implantation d'une unité de compostage sur les réserves foncières acquises sur ce site.

Le bureau d'étude aura pour mission :

- Le recueil des données existantes
- L'étude d'impact et des nuisances du projet
- L'établissement des pièces nécessaires à la constitution du dossier d'enquête publique
- Les études de terrains nécessaires à la constitution des pièces complémentaires à celles existantes
- L'assistance au maître d'ouvrage jusqu'au terme de l'instruction du dossier.

Le choix du bureau d'étude sera fait sur références et montant des prestations.

A l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent M. le Président à lancer cette consultation et signer les pièces du marché d'étude.

Délibération N°041002-19

MISE EN CONCURRENCE : PROCEDURE SIMPLIFIEE –ETUDE D'IMPACT & DOSSIER RELATIF A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DU PERIMETRE D'EXPLOITATION DU CSDU DE LA LOGE

Il est proposé de lancer dès l'automne une consultation et mise en concurrence de bureaux d'études chargés de constituer le dossier d'étude d'impact ainsi que le dossier de demande d'autorisation d'extension du périmètre d'exploitation du site de La Loge. Cette étude sera menée de pair avec l'étude d'impact préalable à l'implantation d'une unité de compostage sur les réserves foncières acquises sur ce site.

Le bureau d'étude aura pour mission :

- Le recueil des données existantes
- L'étude d'impact et des nuisances du projet
- L'établissement des pièces nécessaires à la constitution du dossier d'enquête publique
- Les études de terrains nécessaires à la constitution des pièces complémentaires à celles existantes

Compte-rendu AS du 29 Mars 2002

➤ L'assistance au maître d'ouvrage jusqu'au terme de l'instruction du dossier.
Le choix du bureau d'étude sera fait sur références et montant des prestations.

Délibération N°041002-08

APPEL D'OFFRES – MARCHÉ DE DEFINITION POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE TRI- PREPARATION-CONDITIONNEMENT DES DECHETS MENAGERS

Un des objectifs du Smited est de réaliser un centre de prétraitement des déchets bruts dans le but de séparer mécaniquement les fractions recyclables, inertes, stockables après conditionnement et organiques en vue de leur stabilisation.

Un appel d'offres pour définir les contours du projet devra être lancé en préalable à la réalisation.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical autorisent M. le Président à lancer cette consultation et signer le marché de définition du projet.

Délibération N°041002-09

APPEL D'OFFRES – LOCATION DE MATERIELS DE COMPACTAGE

Compte tenu des tonnages plus importants reçus sur le site de La Loge et pour augmenter l'efficacité du compactage, il est proposé de lancer une consultation d'entreprises de location de matériels de compaction plus lourds donc plus performants que le matériel actuellement en place. En effet le compacteur actuel de 22 tonnes pourrait être remplacé par un compacteur de 30 à 35 tonnes. La plus value de location étant mieux supportée par 45000 t / an que 30000 t antérieurement. Le différentiel de compaction pourrait faire gagner 25 à 30% en volume donc allonger la durée d'exploitation de 6 à 9 mois.

A l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent M. le Président à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres.

Délibération N°041002-10

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES DU CABINET DE COMMUNICATION

Pour permettre l'accompagnement du Smited durant la phase des audiences publiques, il serait souhaitable de prolonger la mission d'assistance du cabinet Francom avec qui le Smited travaille depuis le début de l'année.

Il est proposé de lui confier une mission complémentaire portant sur :

- Réunions de mise au point des messages
- Réécriture des réponses à la CAP
- Conseil pour la mise en forme des documents, études et rapports
- Participation aux réunions à la demande
- Assistance pour les relations avec la presse

Le montant total hors taxe de la prestation est chiffré à 16 200,00 € HT

A l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent M. le Président à signer la commande par avenant au marché initial.

Délibération N°041002-11

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES DU CABINET ANTEA

Le cabinet ANTEA qui a réalisé l'étude sitologique et filières devra répondre aux questions techniques de la commission d'audience publique et produire des documents d'expertises complémentaires.

L'estimation chiffrée des prestations complémentaires s'élève à 7000 € HT.

A l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent M. le Président à signer la commande par avenant au marché initial.

Délibération N°041002-12

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2002

La reprise de l'affectation des résultats 2001 en section d'investissement et de fonctionnement permet d'établir un projet de budget supplémentaire 2002. Ainsi, le solde disponible d'un montant de 475 987,53 € a été affecté en section de fonctionnement.

L'ensemble de la proposition de budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 483 487,53 €.

La section d'investissement est équilibrée à 508 277,46 €.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Budget Supplémentaire 2002 voté au niveau du chapitre en fonctionnement et du programme en investissement.

Délibération N°041002-13

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2003

Fin novembre le projet de budget 2003 sera présenté aux membres de l'assemblée syndicale. En préalable, le comité syndical doit être informé des orientations 2003 et en débattre. Aussi les membres du Bureau proposent de retenir pour 2003 les grandes orientations suivantes :

- Les tarifs 2003 devront intégrer l'augmentation du coût des prestations rendues par les prestataires extérieurs ainsi que l'entrée en application de la sur TGAP dans le département de la Vienne. L'intégration progressive des charges fixes de structures à ces tarifs sera également entreprise de 2003 à 2005 de sorte qu'à cette échéance la mutualisation du coût du traitement prenne l'intégralité des charges liées au service administratif.
L'évolution de la progression ou de la réduction de la quantité de déchets à traiter devra également être appréciée au mieux pour que l'organisation du traitement se traduise par une moindre incidence sur les coûts / tonne.
- Le financement des grands chantiers annoncés et entrepris par le Smited devra être prévu au budget ; les moyens financiers à mettre en oeuvre concernent :
 - La prévention de la production de déchets et la montée en puissance des collectes séparatives. Ces moyens concernent la communication, les outils et supports de communication ainsi que les aides ou mesures incitatives à mettre en place pour atteindre les meilleures performances collectives de valorisation et de détournement à la source (Cf actions 2002).
 - La mise en oeuvre de la concertation, des études de projet du centre de prétraitement et de la communication associée à cette réalisation.
 - La réalisation des études et du projet de plateforme de transfert compostage dans le Thouarsais,
 - Le lancement des études d'impact pour l'extension de La Loge et l'aménagement du périmètre acquis récemment.
 - Les études de qualification du site retenu par la commission d'audience publique pour l'implantation d'un nouveau CSDU, études d'impact, enquête publique et acquisitions foncières.
- Des moyens de communication et d'information devront également accompagner les actions techniques réalisées ou lancées. Une opération type colloque 2002 pourrait être réitérée en 2003 dans le but de tenir informés les élus et responsables départementaux de l'avancement de la démarche initiée en 2002 par le livre blanc.

Après avoir débattu, les membres du comité syndical décident de prendre en compte ces orientations budgétaires 2003 dans le respect du meilleur coût de traitement et dans le prolongement de l'objectif de mutualisation dont le processus est engagé depuis 2 ans.

Délibération N°041002-14

AVENANT « RETENUE DE GARANTIE » MARCHE DE TRAITEMENT

L'article 5.1 du CCP relatif à la constitution de garanties est proposé à l'abrogation au motif que le règlement mensuel du marché ne constitue pas une tranche forfaitaire de marché ni un acompte, mais une facturation de service effectivement réalisé. Cette clause n'a donc pas lieu d'être appliquée.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident d'annuler cette clause et demandent à M. le Président de signer un avenant relatif à cette décision.

Délibération N°041002-15

DECLARATION CNIL SITE INTERNET

Monsieur le Président expose que la création du site Internet nécessite une déclaration à la CNIL.
A l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. le Président à signer toutes pièces nécessaires à cette déclaration.

Délibération N°041002-16

ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Comptable du Trésor informe qu'il ne peut recouvrer les titres 49 et 86 de l'exercice 2000 et les titres 12 et 388 de l'exercice 2001 pour un somme global de 44,97 €. Il demande l'admission en non-valeur.
Le Comité Syndical demande à M. le Président d'admettre en non valeur la somme de 44,97€ imputable au chapitre de dépenses budgétaire 65.

Délibération N°041002-17

SITE INTERNET – MISE EN COMMUN D'UNE BASE DE DONNE

Dans le prolongement de la création du site Internet, il est proposé aux adhérents de mettre en place une base de données commune. Le coût de cette opération est estimé à 23 000 €.
Le Comité Syndical unanime émet un avis favorable à la création de cette base de données.

Délibération N°041002-18

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11h45.

Conformément à la délibération n°13 du Comité Syndical du 29 Juin dernier, la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu à la mairie d'Airvault.

Le Secrétaire de Séance,
SMITED,
Luc DENIS
MASSE

Le Président du
Jacques